



Administration communale
2873 Saulcy
Tél. 032 433 41 30
E-mail : secretariat@saulcy.ch

www.saulcy.ch

Saulcy, le 4 novembre 2024

Appartement à louer à Saulcy

Appartement de 4 pièces et demi à louer à la rue des Tilleuls 11 à Saulcy dans le complexe communal, comprenant un local rangement, jardin, place de parc, cuisine, salon, 3 chambres, buanderie.
Date à convenir (début 2025). CHF 1'190.- charges comprises.

Si intérêt, prendre contact avec la commune au 032 433 41 30.



Contrôle champignon

En saison, la Municipalité de Delémont met en place une permanence pour le contrôle gratuit des champignons à **la rue de Chêtré 36, salle No 1, 1er étage**, côté nord, tous les jours (samedis et dimanches inclus), de 18h00 à 19h00 par les contrôleurs jusqu'au 10 novembre prochain

[Contrôle des champignons](#)

Commande sapin de Noël

Nous vous remercions de passer commande au moyen du bulletin annexé jusqu'au **jeudi 28 novembre**. Nous vous contacterons dès que les sapins commandés seront à disposition.

Le prix minimum est fixé à CHF 10.-. Vous pouvez glisser l'argent dans la boîte aux lettres du bureau communal lors de la prise du sapin.

Commande de sapins de Noël à déposer dans la boîte aux lettres du bureau communal

Nombre de sapins : _____ Hauteur approximative : _____

Nom _____ Prénom _____

No téléphone _____ Adresse électronique _____





Vote par correspondance

Nous vous rappelons l'article 21 (RSJU 161.11) et ses alinéas concernant les votations par correspondance :

1 L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif.

2 L'électeur appose sa **signature** sur la carte d'électeur. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse du bureau électoral apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

3 La commune peut refuser les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.

4 L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par la poste doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier.

5 L'électeur peut aussi glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale. Le conseil communal fixe le jour et l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres de l'administration communale, au plus tard avant la première ouverture du bureau électoral.

Attention : si la carte d'électeur n'est pas signée par l'électeur, le vote n'est pas pris en compte de même que si l'enveloppe de vote n'est pas affranchie.

Annonce de service

Un jeune habitant du village propose ses services pour effectuer divers petits travaux contre rémunération. Que ce soit pour : La tonte de pelouse, Le déblayage, ou d'autres services

Si vous êtes intéressé(e) ou avez besoin d'un coup de main, veuillez-vous adresser au bureau communal pour obtenir son contact.

Assemblée de la commune ecclésiastique

Assemblée de la commune ecclésiastique : Mardi 3 décembre à 20h00 à la salle communale.

